

Bulletin de Liaison

Direction de l'Outaouais



McConnell-Laramée

ANNÉE 3, N° 2, Août 2004

Parachèvement de la partie urbaine du boulevard McConnell-Laramée

Dans le cadre du parachèvement du boulevard McConnell-Laramée, la direction de l'Outaouais du Ministère des transports du Québec (MTQ) est heureuse de vous aviser du début prochain des travaux du tronçon Saint-Joseph / Lac des Fées.

En effet, alors que les travaux du tronçon Saint-Laurent / Saint-Joseph vont bon train, le MTQ a publié en juillet dernier les documents d'appel d'offres pour la construction du boulevard, avec un début des travaux prévu à l'automne 2004.

Tronçon du boulevard Saint-Joseph à la Promenade du Lac-des-Fées

Tout comme pour le tronçon précédent, rappelons que les travaux visent la construction d'un boulevard urbain paysager, à quatre voies en surface, d'une longueur d'environ 700 mètres entre la rue Montmartre et le carrefour giratoire Saint-Joseph, présentement en construction.

Les piétons, les patineurs et les cyclistes pourront utiliser le sentier récréatif paysager qui longera le futur boulevard, au nord de l'emprise. De plus, deux carrefours giratoires seront construits aux intersections du futur boulevard avec la rue Labelle et la rue Demontigny. La rue Berri sera transformée en cul-de-sac, de même que la rue Chanoine-Carrière. Les rues Davies et Montmartre seront fermées alors que les rues Richelieu et Montmorency seront bouclées au nord.

Des traverses piétonnières protégées par des feux seront aménagées aux approches est des carrefours giratoires Labelle et Demontigny, ainsi qu'à la rue Davies. Des feux de circulation seront également ajoutés à l'intersection des rues Dalpé et Demontigny, ainsi que devant la garderie sur la rue Labelle.

La rue Laramée, incluant les conduites d'égouts et d'aqueduc sera reconstruite intégralement.

Des buttes et des murs antibruit seront construits au nord du boulevard, alors que des buttes décoratives seront construites au sud.

Des travaux d'éclairage, de marquage, de signalisation et d'aménagement paysager viennent compléter les travaux à être exécutés dans le cadre du présent contrat.

Les travaux ne toucheront pas à la promenade du Lac-des-Fées. Seuls certains travaux préparatoires de déboisement près de l'extrémité ouest de la rue Laramée ainsi que de terrassement préliminaire de la bretelle sud reliant la promenade au boulevard sont compris dans les présents travaux.

L'ouverture à la circulation de ce tronçon est prévue pour l'automne 2005.

Mesures d'atténuation

Tout comme pour le tronçon présentement en construction, le ministère des Transports mettra en œuvre toute une série de mesures d'atténuation des impacts pendant la période des travaux. Ces mesures touchent la gestion de la circulation, le bruit et la poussière.

Gestion de la circulation

Pour la réalisation de ce tronçon, les contraintes suivantes ont été imposées à l'entrepreneur pour la réalisation des travaux :

- ◆ en tout temps, un axe est-ouest doit être ouvert à la circulation, soit la rue Laramée pendant la construction du boulevard ou le boulevard lui-même (ou un chemin temporaire) pendant la reconstruction de la rue Laramée;
- ◆ en tout temps, deux axes nord-sud doivent être ouverts à la circulation, soit un à proximité de la rue Labelle et un à proximité de la rue Demontigny;
- ◆ en tout temps, un troisième axe doit être ouvert à la circulation piétonnière, à proximité de la rue Davies;
- ◆ seules quelques modifications locales aux circuits des autobus de la STO sont prévues, de même que le déplacement ou l'annulation de certains arrêts d'autobus.

De plus amples précisions vous seront communiquées une fois que seront connus l'entrepreneur, la méthode de travail ainsi que le phasage détaillé des travaux.

Par ailleurs, suite à des expériences vécues sur le tronçon Saint-Laurent / Saint-Joseph, des exigences supplémentaires ont été ajoutées aux devis dans le but de minimiser les impacts aux résidents. L'entrepreneur devra compléter jusqu'au pavage la réfection d'une rue spécifique une fois que celui-ci aura débuté les travaux.

Rappelons que, l'ouverture du carrefour giratoire Saint-Joseph étant prévue au début de l'automne 2004, la circulation de détour mise en place pendant les travaux en cours sera éliminée, allégeant d'autant la circulation dans le secteur.

Gestion de bruit et poussières

Les mesures d'atténuation exigées de l'entrepreneur pour minimiser les impacts causés par les travaux se résument ainsi :

- ◆ ajout de silencieux sur certains équipements;
- ◆ ajout d'écrans antibruit temporaires en bordure de la zone de bruit;
- ◆ ajout d'alarme de recul à intensité variable sur les camions et la machinerie.

Pour la poussière, un lavage et un balayage seront exigés au besoin.

Accès à la rue Laramée

Rappelons que la rue Laramée sera reconstruite en entier et deviendra une rue locale, toute la circulation de transit étant transférée sur le boulevard McConnell-Laramée. L'implantation des carrefours giratoires modifiera l'accès à certaines résidences. Avant la mise en service des carrefours giratoires Labelle et Demontigny, le Ministère enverra directement à chacune des résidences concernées un croquis illustrant les parcours d'accès et de sortie pour les différentes directions.

Tronçon du boulevard Saint-Laurent au boulevard Saint-Joseph

L'entrepreneur « Excavation Loïselle et Frères » complète présentement les travaux de la phase 2 du tronçon Saint-Laurent / Saint-Joseph qui comprennent toutes les infrastructures nécessaires pour l'ouverture à la circulation du giratoire Saint-Joseph.

En effet, les travaux complétés à ce jour comprennent:

- ◆ tous les travaux souterrains et d'aménagement du carrefour giratoire Montcalm excluant les plantations;
- ◆ tous les travaux d'aqueduc et d'égout sous le boulevard Saint-Joseph et les rues Laramée, Jogues, Lois et Crémazie;
- ◆ la majorité de travaux d'excavation du roc à l'est de la rue Crémazie;
- ◆ le terrassement et la structure de chaussée du stationnement au sud de l'emprise, ainsi que du lien Lois-Crémazie au nord de l'emprise;
- ◆ certains travaux préliminaires de terrassement au carrefour giratoire Saint-Joseph, et aux rues Laramée et Jogues;
- ◆ la construction des fondations des murs antibruit;
- ◆ le début des travaux de construction des murs décoratifs au giratoire Saint-Joseph;
- ◆ certains travaux souterrains pour l'éclairage des rues et pour l'installation d'une caméra de surveillance de la circulation;
- ◆ les travaux d'enfouissement des fils d'Hydro-Québec pour les secteurs allant jusqu'à la promenade du Lac-des-Fées (les travaux d'enlèvement des poteaux suivront bientôt);
- ◆ les travaux de remplacement d'une importante conduite de gaz sous le boulevard Saint-Joseph et la rue Demontigny, ainsi que le remplacement de la conduite de gaz de la rue Laramée.

Contournement

Pendant la semaine du 5 juillet dernier, un affaissement de la chaussée dû à un bris d'une conduite collectrice de l'égout de la rue Amherst est survenu, obligeant la Ville à fermer la rue Amherst et le Ministère à modifier le chemin de détour mise en service en avril dernier.

Le détour mis en place emprunte la rue Amherst ouest, la rue Demontigny et la rue Saint-Jean-Bosco.

Ce chemin de détour sera en opération jusqu'à l'ouverture du giratoire Saint-Joseph, au début de l'automne.

Le MTQ et la Ville tiennent à s'excuser des inconvénients que ce changement a causé aux automobilistes et aux résidants concernés et les remercient de leur patience.

Circuler dans un carrefour giratoire

Voici un rappel de quelques consignes à respecter lorsque vous circulez dans un carrefour giratoire. Elles vous permettront d'y circuler en toute sécurité.

Ralentissez à l'approche du carrefour giratoire

Une vitesse variant de 25 à 35 km à l'heure est recommandée. À environ 100 mètres de l'intersection, un panneau vert indique les sorties qu'il vous sera possible d'emprunter dans le carrefour.

Cédez le passage

Des zones « Traverses pour piétons et cyclistes » sont aménagées à l'entrée et à la sortie de l'aménagement. Avant de s'engager dans un carrefour giratoire, vous devez non seulement céder le passage aux piétons, mais également aux véhicules qui y circulent déjà.

Circulez dans un carrefour

Pour s'engager dans un carrefour, il suffit de s'insérer vers la droite dans la circulation, sans oublier de céder le passage aux véhicules qui y circulent déjà. Habituellement, un regard à gauche, tout en ajustant sa vitesse à celle de la circulation permet de s'y engager sans problème. Toutefois, lorsque la circulation est plus dense, il se peut que vous soyez dans l'obligation de faire un arrêt complet.

Sortez du carrefour

Il ne faut surtout pas s'arrêter dans un carrefour giratoire et ce, même si on manque sa sortie. Il faut plutôt refaire un tour complet, annoncer ses intentions avec des feux clignotants, reprendre la sortie désirée et le tour est joué!

Camionneurs

Vous pouvez circuler sans problème sur la bande franchissable entourant l'anneau central, laquelle est spécialement conçue pour faciliter la circulation des véhicules lourds.

Piétons et cyclistes

Vous ne devez jamais traverser un carrefour giratoire. Il faut plutôt franchir le carrefour dans les zones de « Traverses pour piétons et cyclistes » prévues à cet effet.

Direction de l'Outaouais

170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5e étage
Gatineau (Québec) J8X 4C2
Téléphone : (819) 772-3849
Télécopieur : (819) 772-3338
Courriel : dto@mtq.gouv.qc.ca

Centres de services

Papineauville

208, rue Henri-Bourassa, C.P. 70
Papineauville (Québec) J0V 1R0
Téléphone : (819) 427-6238
Télécopieur : (819) 427-8130

Campbell's Bay

1488, route 148, C.P. 89
Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0
Téléphone : (819) 648-7000
Télécopieur : (819) 648-7002

Gatineau

33, rue Jean-Proulx
Gatineau (Québec) J8Z 1X1
Téléphone : (819) 772-3847
Télécopieur : (819) 772-3339

Maniwaki

140, route 105
Maniwaki (Québec) J9E 3A9
Téléphone : (819) 449-6923
Télécopieur : (819) 449-5421

Pour renseignement : Janine Boileau,
Agente d'information
(819) 772-3107, poste 298
jboileau@mtq.gouv.qc.ca

Coordination : Janine Boileau
Réalisation : Marc Lafortune, Tecsubit
Graphisme : Manon Latreille, SP
Révision linguistique : Constance Thibert
André Côté

Le Bulletin de Liaison est un bulletin d'information destiné à tous les partenaires de la Direction de l'Outaouais du ministère des Transports du Québec. Ce bulletin est produit par le Service des liaisons avec les partenaires et les usagers.